



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Nantes, le 2 août 2023

Affaire suivie par : Quentin SOULLARD
Bureau des procédures environnementales
et foncières
Tél : 02.55.58.49.65
Mél quentin.soullard@loire-atlantique.gouv.fr

Monsieur le directeur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation environnementale sur le renouvellement et l'extension de la Carrière de la Grande Garde à Saint-Colomban. Suite à la recevabilité de votre dossier, je vous communique le rapport de l'inspection des installations classées en date du 19 juillet 2023.

A ce stade, il est prévu que votre projet, celui de Lafarge et la déclaration de projet de la commune de St Colomban fasse l'objet d'une enquête publique unique.

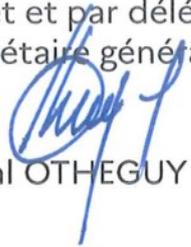
En prévision de cette enquête, vous devrez produire un mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'à l'avis de la CLE du SAGE ; ces mémoires seront intégrés au dossier d'enquête. J'attire votre attention sur la nécessité de transmettre 4 dossiers papier complets ainsi que 4 clés usb (dont la structure devra être identique à celle du dossier physique).

Enfin, je me permets de rappeler que votre étude d'impact doit être téléversée sur la plateforme <https://www.projets-environnement.gouv.fr/>. De plus, le versement à l'inventaire du patrimoine naturel des données brutes faune-flore collectées par les maîtres d'ouvrage et leurs bureaux d'études dans le cadre des études d'impact et des études soumises à évaluation environnementale, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018, bénéficie depuis le 1^{er} juin 2018 d'un téléservice pour la transmission en ligne de ces données. Ce service est accessible à partir du lien suivant: <https://depot-legal-biodiversite.naturefrance.fr/>. Un service d'assistance a été mis en place pour accompagner les utilisateurs: assistance.depobio@afbiodiversite.fr. Ce contact doit être utilisé pour toute question. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page suivante : <http://www.naturefrance.fr/reglementation/depot-legal-de-donnees-brutes-de-biodiversite>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le PRÉFET,

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHEGUY

**CARRIERES GSM
3 RUE DU CHARRON
CS 90412
44800 SAINT-HERBLAIN**